

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal de la ville de FAULQUEMONT du 11 avril 2016

ORDRE DU JOUR :

1. **ADMINISTRATION GENERALE** : Demande de subvention pour la mise en place du procès-verbal électronique
2. **ADMINISTRATION GENERALE** : Octroi de la protection fonctionnelle à M. le Maire
3. **ADMINISTRATION GENERALE** : Octroi de la protection fonctionnelle à un agent
4. **FINANCES** : Comptes Administratif et de Gestion 2015
5. **FINANCES** : Budget Primitif 2016
6. **FINANCES** : Réalisation d'un emprunt
7. **FINANCES** : Dotation d'Aménagement Communautaire 2015 – 2017 FAULQUEMONT
8. **FINANCES** : Dotation d'Aménagement Communautaire 2015 – 2017 CHEMERY
9. **TRAVAUX** : Demande de subvention au titre des amendes de police – Parking Chatrian
10. **TRAVAUX** : Demande de subvention Dotation de soutien à l'investissement public local – travaux de réduction de consommation sur l'éclairage public et les bâtiments publics
11. **PATRIMOINE** : Prolongation de convention avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL)
12. **PATRIMOINE** : Cession à CHEMERY des terrains d'emprise des ouvrages d'assainissement au District Urbain de FAULQUEMONT
13. **PATRIMOINE** : Location d'un terrain communal à M. Eric JACQUEMIN
14. **PATRIMOINE** : Location d'un terrain communal à M. Michel BEAUCOUR
15. **ENSEIGNEMENT** : Classes transplantées 2015 / 2016
16. **SUBVENTIONS** : Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'acquisition de tatamis – Association Mudo Kwan Hapkido
17. **PERSONNEL** : Modification des tableaux des effectifs : Emplois Avenir
18. **ANIMATION JEUNESSE** : Gestion du Centre Social – Participation à l'ASBH
19. **ANIMATION JEUNESSE** : Contrat Enfance Jeunesse – Participation à l'ASBH

POINT 2 – ADMINISTRATION GENERALE : Octroi de la protection fonctionnelle à M. le Maire

Rapporteur : Mme LOUIS

La protection fonctionnelle des élus est un droit qui fait l'objet de deux textes dont l'alinéa 2 de l'article L 2123-34 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose : « La commune est tenue d'accorder sa protection au maire, à l'élu municipal le suppléant ou ayant reçu une délégation ou à l'un de ces élus ayant cessé ses fonctions lorsque celui-ci fait l'objet de poursuites pénales à l'occasion de faits qui n'ont pas de caractère de faute détachable de l'exercice de ses fonctions ».

Le Maire Bruno BIANCHIN sollicite par courrier du 29 mars 2016 la protection fonctionnelle suite à sa convocation devant le Tribunal Correctionnel de METZ le 26 mai 2016. Il lui est reproché d'avoir porté atteinte à la liberté d'accès ou à l'égalité d'accès des candidats aux marchés publics d'entretien des espaces verts de la commune de FAULQUEMONT et de CHEMERY-LES-FAULQUEMONT au profit des sociétés Les Jardins de l'Est et Jardin Service.

C'est au titre de ses fonctions de maire que M. Bruno BIANCHIN est mis en cause.

Dans ces conditions, et conformément aux dispositions précitées du Code Général des Collectivités Territoriales la commune est tenue de lui accorder la protection fonctionnelle.

Je vous propose en conséquence d'**ACCORDER** à M. Bruno BIANCHIN le bénéfice de la protection fonctionnelle sollicitée.

-0-

DISCUSSION

M. BONNET demande l'inscription intégrale de sa déclaration : « Monsieur Bianchin, vous avez déclaré à la presse, je vous cite « *n'avoir rien à vous reprocher, vous sentir très tranquille* ». Quel sens ont donc pour vous les mots « honneur, fierté » que vous utilisez abondamment dans vos différents discours lors des cérémonies ? Pourtant, lorsqu'on se dit innocent, ce que je vous souhaite, ne devrait-on pas avoir l'amour-propre, la cohérence, la décence de défendre son honneur bafoué sans demander, quand bien même cela vous serait permis, de faire prendre en charge par d'autres vos frais d'avocat ?

Sans préjuger de ce que le tribunal correctionnel décidera, devant le conseil municipal ici réuni, devant les personnes du public ici présentes, madame la 1^{ère} adjointe, je vous sollicite officiellement afin que dans cette affaire la commune se porte partie civile au nom des faulquinoises et des faulquinois »

M. BIANCHIN précise qu'il n'a rien d'autre à déclarer. Il s'adresse à M. BONNET et lui dit que si un jour il veut devenir maire il lui faudra prendre de la hauteur.

M. Bruno BIANCHIN ne prend pas part au vote.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 21 voix pour, 2 contre (BONNET*) et 2 abstentions (BOURNINE, ZANNIER) la proposition du rapporteur.

Pourquoi avons-nous voté CONTRE : Rien à ajouter à ce que j'ai déclaré lors du débat. Je joins ci-dessous la lettre adressée à l'adjointe LOUIS, qui n'en informera aucun de ses collègues et qui ne prendra même pas la peine de me répondre.

Patrick BONNET
11, rue République
57380 Faulquemont
Conseiller municipal

Faulquemont, le 22 avril 2016

Madame Charlotte LOUIS
1^{ère} adjointe au maire
De Faulquemont
13 rue de Pontpierre
57380 Faulquemont

Madame,

Lors du dernier conseil municipal, 11 avril 2016, le point N° 2 portait sur l'octroi de la protection fonctionnelle demandée par le maire Bruno BIANCHIN suite à sa convocation devant le Tribunal Correctionnel de METZ.

En effet, il lui est reproché d'avoir porté atteinte à la liberté d'accès ou à l'égalité d'accès des candidats aux marchés publics d'entretien des espaces verts de la commune, faits plus connus sous la dénomination de délit de favoritisme.

C'est donc au titre de ses fonctions de maire, que M. Bruno BIANCHIN est mis en cause. Si dans ces conditions, la Commune est tenue de lui accorder la protection fonctionnelle, la Commune se doit également de préserver les intérêts des faulquinois de tout préjudice subi, en demandant au tribunal leur indemnisation.

J'estime pour ma part, sans préjuger de ce que décidera le Tribunal, que la Commune, et à travers elle les Faulquinois, ont subi un préjudice important dont je vous donnerai l'estimation ultérieurement.

Lors de ce conseil, madame la 1^{ère} adjointe, je vous ai publiquement sollicitée afin que la Commune se porte partie civile au nom des Faulquinoises et des Faulquinois. Vous n'avez pas répondu à ma demande.

Aussi, au regard de la date relativement proche de l'audience, 26 mai 2016, je vous demande, en votre qualité de 1^{ère} adjointe au maire de la Commune de Faulquemont, de réunir dans les meilleurs délais une session extraordinaire du conseil municipal, le prochain conseil prévu n'ayant lieu que fin juin.

Quelle que soit votre décision, une copie de ma demande et de votre décision seront adressées à monsieur le Président du Tribunal Correctionnel de Metz, à Monsieur le Procureur de la République, au Républicain-Lorrain.

Je vous prie d'agréer, madame la 1^{ère} adjointe, mes salutations distinguées

Copie à : monsieur le Président du Tribunal Correctionnel de Metz ; Monsieur le Procureur de la République ; Maître Bernard, avocat ;
Monsieur le Rédacteur en Chef du Républicain-Lorrain.

POINT 4 – FINANCES : Comptes Administratif et de Gestion 2015

Rapporteur : M. MICHEL

Vous trouverez en annexe les comptes administratifs de la Ville reflétant la gestion du maire durant l'exercice 2015.

Ceux-ci se résument de la façon suivante :

BUDGET GENERAL DE LA VILLE

Section de Fonctionnement

Dépenses	4 183 133,05 €
Recettes	<u>4 787 148,19 €</u>
Excédent de fonctionnement	604 015,14 €

Section d'Investissement

Dépenses	1 544 332,90 €
Recettes	<u>1 464 922,60 €</u>
Besoin de financement	79 410,30 €

Excédent de clôture : 524 604,84 €

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LES VIGNES »
--

Section de Fonctionnement

Dépenses	107 358,40 €
Recettes	<u>107 380,02 €</u>
Excédent de fonctionnement	21,62 €

Section d'Investissement

Dépenses	60 251,00 €
Recettes	<u>60 251,00 €</u>
Besoin de financement	/

Excédent de clôture : 21,62 €

L'excédent global comptable n'est toutefois pas disponible en totalité du fait qu'il est reporté d'office sur l'exercice 2016 pour le règlement des dépenses engagées en 2015.

Il vous est proposé en conséquence :

- 1) d'**ADOPTER** les comptes administratifs 2015 de la ville et du lotissement « Les Vignes », résumés ci-dessus et de donner quitus de sa gestion au Maire ;
- 2) d'**ADOPTER** les comptes de gestion du Receveur Municipal qui sont en parfaite concordance avec les comptes de l'ordonnateur ;
- 3) d'**AFFECTER** comme suit au budget primitif 2016 les résultats de fonctionnement de l'exercice 2015 :

* Budget général	
. réserves :	32 110,30 €
. report en fonctionnement (excédent) :	571 904,84 €
* Budget annexe du lotissement « Les Vignes »	
. report en fonctionnement (excédent)	21,62 €

-0-

DISCUSSION

Mme ZANNIER revient sur le chapitre 11 compte 6248 et demande si la rémunération versée aux collèges pour la cantine en fait partie.

M. MICHEL répond que non. Cet article 6248 comprend uniquement les frais de transport. Les frais de facturation des collèges pour la cantine apparaissent aux comptes 60623 : « alimentation » et 62878 : « versement à d'autres organismes », pour le personnel du collège Pasteur mis à disposition.

Mme ZANNIER demande si au compte 60623 « alimentation » les 50 000 € correspondent à la facturation des collèges pour la cantine.

M. MICHEL lui confirme que la grosse partie du compte 60623 correspond en effet aux dépenses de cantine (NB : 39 800 €)

M. BOURNINE évoque les taux d'intérêt particulièrement bas en ce moment. N'est-il pas opportun de renégocier la dette de la commune ? Il se demande si les pénalités en cas de rachat sont importantes.

M. MICHEL lui répond que la commune a essayé de renégocier les trois emprunts indexés sur le franc suisse. Elle n'a pas pu bénéficier de Fonds mis en place par l'Etat. Les indemnités réclamées pour refinancer les emprunts à un taux plus bas étaient exorbitantes. Il ne faut pas perdre de vue que l'emprunt le plus long échoit en 2020 et que la parité euro/franc suisse s'améliore.

M. BOURNINE revient sur les ventes de biens communaux.

M. MICHEL rappelle qu'en 2015 la commune a vendu la gendarmerie et un délaissé de terrain à HYPOLITE. Pour le Budget Primitif 2016 n'ont été prévues que les ventes que la commune est quasi certaine de réaliser.

M. BONNET demande l'inscription intégrale de sa déclaration : « Avant que vous ne donniez quitus de sa gestion au maire, il me paraît important que vous le fassiez en parfaite connaissance de cause. Aussi, j'ai demandé à la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, direction rattachée au Ministère des Finances et des comptes publics, j'ai demandé une analyse de cette gestion. La voici en partie :

« On peut regretter que la municipalité, pour des achats récurrents de prestations de services et/ou de fournitures, n'ait pas fait le choix des marchés à bons de commande, voire des accords-cadres, qui permettent, après mise en concurrence, de retenir un ou plusieurs titulaires dans un cadre légal.

Au contraire, la commune s'adresse toujours à la même entreprise, sous prétexte de montants de dépense modiques qui, cumulées, finissent par excéder le seuil de dispense de mise en concurrence (15000€ HT).

Deux exemples : Rien que pour l'entreprise IDCS, la commune a dépensé, entre 2009 et 2015, la somme cumulée de plus de 216 000€ (2009, plus de 30 000€ ; en 2010, plus de 14 000€ ; 2011, plus de 30 000€ ; 2012, plus de 40 000€ ; 2013, plus de 15 000€ ; 2014, plus de 42 000€ ; 2015, 45 000€).

Rien que pour l'entreprise BS de Faulquemont, les élus ont dépensé d'octobre 2013 à décembre 2015, la somme cumulée de 144 000€ (octobre à décembre 2013, 22 000€ ; En 2014, plus de 58 000€ ; en 2015, plus de 64 000€).

Les montants facturés sont le plus souvent inférieurs à 6000€ HT, ce qui permet d'obtenir la seule signature du maire ou d'un adjoint. Et demeurant toujours en dessous des 15000HT, ils ne permettent pas d'enclencher les procédures d'appel à concurrence.

Alors que les sommes cumulées s'élèvent à 216 000€ pour le premier exemple et 144 000€ pour le second, le seuil des 15000€ est dépassé et devrait donc faire l'objet de marchés à procédure adaptée avec possibilité d'utiliser une procédure formalisée ainsi que le conseil municipal l'a voté le 28 mai 2014 ». Fin de l'analyse.

Communément cette pratique porte le nom de saucissonnage. Pour vous l'avoir déjà dit, je vous rappelle que cette pratique est illégale. A vous maintenant de donner quitus ou non de sa gestion au maire. Pour ma part, c'est non. Merci »

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir étudié les documents présentés et en avoir délibéré, et après que M. le Maire se soit retiré,

ADOpte le compte administratif 2015 de la Ville par 21 voix pour, 2 abstentions (BOURNINE, ZANNIER) et 2 contre (BONNET*)

ADOpte le compte administratif 2015 du lotissement « Les Vignes » par 21 voix pour, 2 abstentions (BOURNINE, ZANNIER) et 2 contre (BONNET*)

ADOpte les comptes de gestion du Receveur Municipal par 21 voix pour, 2 abstentions (BOURNINE, ZANNIER) et 2 contre (BONNET*)

AFFECTE au budget primitif 2016 les résultats de fonctionnement de l'exercice 2015 comme proposé ci-dessus par 21 voix pour, 2 abstentions (BOURNINE, ZANNIER) et 2 contre (BONNET*)

Pourquoi avons-nous voté CONTRE : Le compte administratif reflète la gestion de l'année écoulée de l'équipe majoritaire. En matière de finances, toutes nos demandes sont systématiquement rejetées, ainsi que vous pourrez le constater à la lecture des extraits précédents et suivants.

POINT 5 – FINANCES : Budget Primitif 2016

Rapporteur : M. MICHEL

Je vous sou mets en annexe les projets de budgets primitifs de la ville de l'exercice 2016, à savoir :

- le budget général
 - le budget annexe du lotissement « Les Vignes »
- ainsi qu'un rapport explicatif et les annexes obligatoires.

Ces documents qui ont été examinés le 31 mars dernier par votre commission des affaires financières, se résument de la façon suivante :

Libellés/Budgets	Budget Général	Lotissement « Les Vignes »
DEPENSES TOTALES	6 587 350	164 316
Dépenses de fonctionnement	4 739 500	104 064
Dépenses d'investissement	1 847 850	60 252
RECETTES TOTALES	6 587 350	164 316
Recettes de fonctionnement	4 739 500	104 064
Recettes d'investissement	1 847 850	60 252

Ces documents financiers détermineront l'action comptable et la politique financière de la municipalité durant l'année budgétaire.

Taux d'imposition :

	<u>2015</u>	<u>Proposé 2016</u>
. Taxe d'habitation :	13,88 %	14,30 %
. Foncier bâti :	15,17 %	15,63 %
. Foncier non bâti :	59,77 %	61,58 %

Je vous demande de vous prononcer :

- 1) sur le Budget Général ;
- 2) sur le Budget du lotissement « Les Vignes » ;
- 3) sur la proposition du rapporteur concernant les taux d'imposition 2016.

-0-

DISCUSSION

Mme ZANNIER demande si l'impact de la suppression du bus scolaire sur le Budget Primitif 2016 est bien de 12 000 €.

M. MICHEL précise qu'il est de 18 000 € (suppression du 1^{er} trimestre 2016/2017 correspondant à la différence entre 92 000 et 74 000 €)

Mme ZANNIER évoque les charges à caractère général en hausse de 82 000 € par rapport au réalisé 2015 et dont l'augmentation serait liée, selon M. MICHEL, à l'organisation du Forum des Associations et du Festival Cultures du Monde.

M. MICHEL précise que le Forum des associations représente 15 800 € et le Festival Cultures du Monde 20 000 €. Ce sont effectivement les principaux postes mais il en existe d'autres : l'électricité : + 12 000 €, le chauffage : + 7 000 €, prestations de service : + 16 000 €.

M. BOURNINE fait remarquer que la nouvelle ligne de dépense de 20 000 € (Festival Cultures du Monde) correspond à la moitié du budget annuel alloué pour le fonctionnement de toutes les associations de la ville.

M. MICHEL explique qu'en compensation de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) la commune a prévu une augmentation de 3 % des taxes.

M. BOURNINE répond que la Dotation Globale de Fonctionnement vient de chacun d'entre nous. On ne peut pas appeler à la solidarité nationale et demander que les impôts baissent. Chaque commune est tenue de faire des efforts et il y a encore beaucoup d'améliorations à effectuer dans le domaine de la mutualisation sur les plans techniques, des services.

M. BIANCHIN estime qu'on paie le train de vie de l'Etat. Il rappelle que l'Association des Maires de France (AMF) a demandé que l'effort réclamé aux communes en terme de baisse de DGF soit échelonné sur une plus longue durée. Fin 2017 la commune aura subi une baisse de DGF cumulée de 674 000 € depuis 2013 (en supposant que la DGF 2017 soit identique à la DGF 2016).

M. BOURNINE répond que ce n'est pas négligeable mais qu'on ne peut pas continuer de vivre à crédit. La baisse de la DGF liée au rétablissement des comptes publics n'a pas démarré il y a 3 ans. Il fait remarquer que la baisse de la dotation AMITER du Département est également importante.

On ne peut plus se permettre de réfléchir uniquement à travers le problème de FAULQUEMONT.

M. BIANCHIN fait remarquer que toutes les collectivités territoriales sont impactées.

M. BOURNINE invite à regarder ce qui se passe dans l'Ouest de la France en termes de regroupements de communes.

M. MICHEL estime que c'est un faux problème.

M. le Maire rappelle que concrètement la commune aura perdu 674 000 € de Dotations de l'Etat en 4 ans. Notre collectivité est donc contrainte de trouver des sources d'économies.

Mme ZANNIER estime qu'il faut penser aux générations futures et donc réussir à éponger cette dette de l'Etat. Elle explique que l'on est en train de nous forcer à nous regrouper. Elle donne exemple de la communauté de communes du centre mosellan qui rejoint la communauté de communes du pays naborien ce qui va lui permettre de regagner de l'argent.

M. BLANCHARD pense qu'en 2020 d'autres changements se feront encore et il faudra prévoir encore plus de mutualisation.

M. BIANCHIN regrette qu'il n'y ait pas d'échelonnement plus important dans le temps de la baisse de la DGF.

M. MICHEL présente les chiffres bruts de la DGF : 2012 : 965 000 € ; 2013 : 960 000 € ; 2014 : 916 000 € ; 2015 : 820 000 € ; 2016 : 715 000 €.

Il rappelle que la DGF est l'argent de nos impôts qui est censé être reversé par l'Etat aux collectivités. La baisse de cette dotation de l'Etat représentera, à terme, 30 milliards d'économies pour l'Etat alors que les dettes des collectivités ne représentent qu'un pourcentage très faible de l'endettement de 2 000 milliards de l'Etat. L'effort demandé aux collectivités territoriales, qui assurent 75 % de la commande publique, est donc sans commune mesure avec leur responsabilité dans cet endettement.

M. MICHEL précise également que le Fonds National de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) mécanisme de péréquation qui ponctionne les communes et les intercommunalités les plus riches pour redistribuer la richesse aux collectivités les plus défavorisées est heureusement pris en charge le District Urbain de FAULQUEMONT.

M. BOURNINE évoque l'état des mâts d'éclairage public et des bancs route de Strasbourg et suggère l'achat d'un karcher pour le nettoyage des pavés du centre-ville.

M. PIZZOL répond que l'usage du karcher n'est pas recommandé sur le minéral.

M. BOURNINE revient sur les équipements scolaires. Il évoque tout d'abord les revêtements de sol de certaines écoles.

M. MICHEL explique que ces travaux sont prévus au budget 2016.

M. BOURNINE évoque ensuite les auvents remplacés au niveau de la maternelle du Stade. Leur capacité n'est pas suffisante pour le nombre de parents présents aux sorties d'écoles.

M. MICHEL répond qu'il y aura un programme, comme chaque année dans les écoles : revêtement de sol, remplacement des jeux dans la cour des maternelles ainsi qu'un aménagement de stationnement à côté de l'école du Bas-Steinbesch pour pallier à la suppression des transports scolaires.

M. MICHEL rappelle que le programme Ecoles est un programme conséquent pour la commune. C'est l'une de ses priorités avec les services généraux et l'investissement.

M. BOURNINE évoque l'attractivité de BOULAY par rapport à FAULQUEMONT. Cette commune doit envisager l'ouverture d'une école alors que 91 postes sont supprimés dans le Département.

M. BLANCHARD explique que BOULAY, qui se situe à 15 ou 20 mn de METZ, est devenue la proche banlieue de METZ.

M. MICHEL rappelle que BOULAY a augmenté de 2 000 habitants en l'espace de 5 ou 6 ans.

M. BOURNINE demande si l'intervention du Directeur des Services Techniques (DST) à LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD est toujours d'actualité.

M. MICHEL confirme que la mise à disposition du DST est comptabilisée en année pleine en recettes au Budget Primitif 2016.

M. BIANCHIN précise que c'est un exemple concret de mutualisation.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte**,

- le Budget Général par 23 voix pour et 4 contre (BONNET*, BOURNINE, ZANNIER) ;
- le Budget du Lotissement « Les Vignes » par 23 voix pour et 4 contre (BONNET*, BOURNINE, ZANNIER) ;
- la proposition du rapporteur concernant les taux d'imposition 2016 par 23 voix et 4 contre (BONNET*, BOURNINE, ZANNIER) ;

Pourquoi avons-nous voté CONTRE :

Le budget primitif est le budget pour l'année en cours. Plusieurs points font l'objet de débats, les réponses apportées ne sont pas satisfaisantes.

POINT 6 – FINANCES : Réalisation d'un emprunt

Rapporteur : M. MICHEL

520 000 € d'emprunts sont nécessaires pour financer l'ensemble des programmes d'investissement prévus au budget primitif 2016.

Je vous propose donc :

- 1) de **DECIDER** de la réalisation, aux meilleures conditions et après consultation des différents organismes prêteurs, d'un ou plusieurs prêts d'un montant total de 520 000 € ;
- 2) de **DONNER** tous pouvoirs au Maire ou à l'Adjoint délégué pour signer les documents afférents à ce contrat de prêt.

-0-

DISCUSSION

M. BONNET précise que ces 520 000 € se rajoutent aux 330 000 € empruntés en 2014 et aux 500 000 € empruntés en 2015.

M. BLANCHARD rappelle qu'il faut également déduire toutes les échéances qui ont été remboursées sur ces mêmes périodes.

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 23 voix pour et 4 contre (BONNET*, ZANNIER, BOURNINE) les propositions du rapporteur.*

Pourquoi avons-nous voté CONTRE : Comme vous le verrez à la lecture des extraits suivants, les élus de la majorité ont recours tous les ans à l'emprunt. Pourtant rien ne justifie cette pratique annuelle. A nos yeux, cela ne correspond pas à une saine gestion.

POINT 11 – PATRIMOINE : Prolongation de convention avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL)

Rapporteur : M. BLANCHARD

Par délégation en date du 05 février 2009 la commune a décidé de passer une convention avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) afin de s'assurer la maîtrise foncière des terrains situés au lieudit Wintersheck, en zone d'urbanisation future 1 AU du Plan Local d'Urbanisme.

La commune a délibéré le 29 mars 2012 puis le 16 février 2015 afin de prolonger le délai de rachat des terrains jusqu'au 30 juin 2016.

Quatre terrains appartenant à M. Bernard BEAUCOUR et un terrain appartenant à M. Michel BEAUCOUR ont fait l'objet d'une délibération du conseil municipal spécifique d'échange en date du 04 avril 2013 entre la ville et les consorts BEAUCOUR.

En dehors de ces cinq terrains l'EPFL a, à ce jour, acquis pour le compte de la commune 11 terrains représentant 3 ha 27 a et 49 ca pour un montant total de 173 036,21 € HT.

Il reste encore quatre terrains appartenant à deux propriétaires différents à acquérir.

Je vous propose donc :

- 1) de **SOLLICITER** un avenant à la convention passée avec l'EPFL prolongeant jusqu'au 30 juin 2017 le délai de rachat des terrains ;
- 2) d'**AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant et les pièces afférentes à ce dossier

-0-

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 25 voix pour et 2 abstentions (BONNET*) les propositions du rapporteur.*

Pourquoi nous sommes-nous ABSTENUS : L'urbanisation à outrance du moindre espace vert est contre-productive et va à l'encontre des recommandations préfectorales.

POINT 18 – ANIMATION JEUNESSE : Gestion du Centre Social – Participation à l'ASBH

Rapporteur : M. SERETTI

Vous trouverez ci-joint le projet de budget 2016, présenté par l'A.S.B.H, pour le fonctionnement du Centre Social du Bas-Steinbesch.

La participation sollicitée aux frais de fonctionnement et d'animation, basée sur les résultats prévisionnels de 2015, s'élève à 104 650 €, et tient compte d'un excédent de participation de la commune de 5 750 € pour l'année 2015.

Par délibération en date du 22 février 2016, le conseil municipal avait décidé de verser deux mensualités de 11 150 € en février et mars 2016.

Je vous propose donc, de **VERSER** de avril à septembre 2016, 6 mensualités de 11 150 € et en janvier 2017 le solde de 15 450 €.

-0-

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 25 voix pour et 2 contre (BONNET*) la proposition du rapporteur.

Pourquoi avons-nous voté CONTRE : Nos demandes de faire un appel à projets auprès d'autres structures identiques à l'ASBH n'ont jamais été acceptées.

Le budget approuvé est disproportionné. Il aurait été intéressant de connaître ce qu'un autre organisme aurait coûté à la commune pour les mêmes prestations.

La commune de Créhange ne travaille plus avec l'ASBH depuis de nombreuses années, pourtant chaque année les enfants de cette commune ont droit à des activités durant les vacances scolaires. Nous nous sommes toujours interrogés sur les raisons du refus à faire une comparaison tarifs/prestations.

POINT 19 – ANIMATION JEUNESSE : Contrat Enfance Jeunesse – Participation à l'ASBH

Rapporteur : M. SERETTI

Le Contrat Enfance Jeunesse passé par la ville avec Caisse d'Allocation Familiale de la Moselle (CAF) est arrivé à échéance le 31 décembre 2015. La CAF prépare actuellement le projet de contrat pour la nouvelle période 2016-2019 qui devra être signé avant la fin d'année 2016. Plusieurs réunions de travail avec la CAF et l'ASBH ont déjà eu lieu et d'autres sont d'ores et déjà programmées.

Les actions qui seront menées par la ville en direction de notre jeunesse seront dans la continuité de celles réalisées lors du précédent CEJ, à savoir :

- des centres de loisirs sans hébergement sur toutes les périodes des vacances scolaires
- des mercredis et samedis éducatifs
- des animations périscolaires : accueil du matin (7h - 8h), accueil entre 11h30 et 13h30 avec prise en charge du repas, accueil du soir (16h -18h) puis 15h15 - 18h depuis la rentrée de septembre 2014 et la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.
- des séjours ados durant les grandes vacances scolaires
- des accueils ados à l'espace jeune durant toute l'année
- des ateliers jeunes

Dans l'attente de la validation définitive de ce nouveau Contrat Enfance Jeunesse qui vous sera présenté plus en détail lors du conseil municipal de juin prochain je vous propose de **VERSER** à l'ASBH trois mensualités de 10 000 € d'avril à juin 2016 pour lui permettre de poursuivre les activités mises en place en direction de notre jeunesse.

-0-

DISCUSSION

M. BOURNINE évoque les familles monoparentales. Il remarque que de nombreux parents amènent leurs enfants dans des lieux privés spécifiques comme Cocopark à SAINT-AVOLD. Il pense que l'implantation d'une ludothèque à FAULQUEMONT, dans le même esprit, pourrait correspondre à un réel besoin.

M. SERETTI rappelle que la Commission Ado du centre social travaille sur ce type de projet.

M. BOURNINE estime qu'une ludothèque permettrait de favoriser les rencontres entre les parents. Un équipement de ce type serait certainement plus adapté qu'un lieu neutre comme le centre social du Bas-Steinbesch.

M. MICHEL juge que la ludothèque pourrait être districale.

Mme ZANNIER salue les actions qui se développent en direction des ados.

M. SERETTI confirme qu'une dynamique s'est créée avec les collègues de la ville dans le cadre du Festival Migrations.

Mme MUHAR rappelle que des rencontres parents-enfants se font également à la médiathèque : lieu propice aux échanges.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 25 voix pour et 2 contre (BONNET*) la proposition du rapporteur.

Pourquoi avons-nous voté CONTRE : Nos demandes de faire un appel à projets auprès d'autres structures identiques à l'ASBH n'ont jamais été acceptées.

Le budget approuvé est disproportionné. Il aurait été intéressant de connaître ce qu'un autre organisme aurait coûté à la commune pour les mêmes prestations.

La commune de Créhange ne travaille plus avec l'ASBH depuis de nombreuses années, pourtant chaque année les enfants de cette commune ont droit à des activités durant les vacances scolaires. Nous nous sommes toujours interrogés sur les raisons du refus à faire une comparaison tarifs/prestations.

*** Questions orales**

M. BONNET effectue une déclaration : « Messieurs Bianchin, Bournine, moi-même ainsi que d'autres dirigeants d'administration nous avons reçu un courrier d'un collectif de parents contestant la suppression du bus scolaire pour la rentrée 2016. Il est regrettable que les autres élus n'aient pas eu connaissance de ce courrier. D'autant plus que c'est le second courrier que vous recevez. Je demande que ce courrier soit intégré dans le compte-rendu.

Dans une lettre adressée aux parents, vous les informez de votre décision en ces termes : « *La municipalité a décidé de supprimer ce service de transport scolaire à compter de la rentrée scolaire de septembre 2016* ».

Retour en arrière : Lors du conseil municipal du 13 avril 2015, vous informiez les élus, monsieur Bianchin je vous cite à nouveau « *la recherche d'économies nous amène à réfléchir sur certains postes, notamment l'école de musique, pour 34 000€, le transport scolaire pour 55 000€* ». Vous nous avez avertis que la commission « Affaires scolaires et culturelles » se réunirait le mois suivant, exceptionnellement tous les conseillers municipaux y étaient invités. Lors du conseil municipal du 25 juin 2015, madame Muhar a rappelé, je la cite : « *que la suppression du bus n'était que l'une des trois options présentées en conseil d'école* ».

Ainsi, sans cette lettre des parents nous n'aurions jamais su votre décision. Car il s'agit bien de votre décision et non celle du conseil municipal. Je vous rappelle que l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au conseil municipal de former des commissions chargées d'instruire les affaires qui lui sont soumises ; que ces commissions, même celle traitant des affaires scolaires, n'ont aucun pouvoir de décision ; que ces commissions n'ont pour rôle que de préparer le travail et les délibérations du conseil municipal. Votre décision n'a jamais fait l'objet d'un vote du conseil municipal.

Le 10 avril 2014, le conseil municipal vous a donné un certain nombre de délégations, de pouvoirs ; parmi ceux-ci, celui concernant le transport scolaire ne vous a pas été accordé. En conséquence seul le conseil municipal pouvait prendre cette décision. Par le fait Votre décision devient caduque.

En France, le terme « municipalité » indique l'ensemble des élus qui administrent une commune, c'est-à-dire le Conseil municipal. Il est ainsi plus facile de noyer cette décision personnelle dans un collectif. Merci. »

Lettre du collectif de parents opposé à la suppression des bus scolaires à la rentrée scolaire 2016/2017 :

« En réponse à votre courrier du 12 novembre 2015 nous informant de la *suppression définitive des transports scolaires mis en place par la commune de FAULQUEMONT à partir de la rentrée scolaire 2016/2017*, nous nous étonnons de n'avoir pas été associés à la décision en tant que parents « usagers », c'est plutôt déconcertant vu l'intérêt que vous semblez porter à vos administrés. Ce qui est également surprenant c'est la manière dont les familles ont été informées : courrier décisionnel de votre part, information écrite (sous réserve) des représentants de parents d'élèves dans le préau et sur la porte des écoles *ce qui n'était peut-être pas le mode de diffusion le plus « adapté »* pour des enfants prenant le bus et où les parents ne font que confier leurs enfants à leurs enseignants sans se rendre à cet endroit !

Ce service public concerne les enfants et l'avenir de la ville. Un premier courrier signé par une vingtaine de parents dont les enfants sont scolarisés uniquement à l'école du Bas-Steinbesch vous a été envoyé le 4 décembre 2015 pour vous expliquer les répercussions de votre décision et contester celle-ci. Le 4 mars 2016 vous avez rencontré en mairie quelques-unes de ces mamans « désemparées » face à votre décision ferme et définitive.

Dans votre courrier du 12.11.2015 vous évoquez la *distance minimale de 800 mètres* pour certains enfants de l'arrêt de bus à l'école sans préciser que ce trajet se fait en général 4 fois par jour soit 3,2 km ; la *distance maximale, non évoquée, étant de 2,1 km soit 8,4 km par jour*. Ces trajets sont essentiellement effectués par des enfants en maternelle et en primaire. Votre décision aboutirait à faire marcher plusieurs km par jour et par tous les temps des petits de 3 à 4 ans, des petits du primaire avec des sacs pesant quelquefois plusieurs kg. Cola relève de l'exploit.

Vous savez que les parkings actuels des écoles du Stade et du Bas-Steinbesch ne sont plus adaptés pour le grand nombre de parents (et même si vous envisagiez des aménagements de quelques places supplémentaires de parking cela aurait un coût et serait insuffisant) et rajouter d'autres véhicules suite à la suppression des bus serait *encore plus dangereux que cela ne l'est déjà !*

Nous réitérons notre demande de réétudier ce dossier délicat. *Nous sommes actuellement 45 Familles concernées sachant que certaines familles ont eu peur de signer cette lettre et cette nouvelle pétition, en évoquant la peur de représailles !!*

Ces 45 familles « engagées » concernent 83 enfants répartis ainsi :

- *43 enfants* tout confondu pour les écoles du Stade et Collège Pasteur (17 enfants en maternelle + 20 enfants en primaire et 6 enfants au collège) : 1^{er} circuit de bus
- *37 enfants* tout confondu pour l'école du Bas-Steinbesch (maternelle et primaire) et 3 enfants à l'école Descartes : 2^{ème} circuit de bus

Actuellement ces 2 bus véhiculent d'abord une quarantaine d'enfants pour les écoles du Stade + le collège Pasteur de FAULQUEMONT puis, après les avoir déposés en un arrêt unique devant l'école primaire du Stade, ces 2 bus vont chercher l'autre quarantaine d'enfants pour les écoles du Bas-Steinbesch et école Descartes de FAULQUEMONT Cité.

Votre décision aura de lourdes conséquences sur la gestion, l'organisation quotidienne des familles et la *sécurité des enfants*. La majorité des parents concernés ont soit des horaires de travail *non flexibles* ne leur permettant pas de conduire et de récupérer leurs enfants à l'école, soit n'ont pas de voiture voire le permis de conduire.

Certains enfants seront par conséquent obligés de faire le trajet à pied, *en insécurité* (avec parfois la forêt à traverser) et par tous les temps, en sachant qu'un certain nombre d'entre eux ont entre 1,8 km et 2,1 km par trajet avec un sac scolaire bien lourd !

Peut-être l'ignorez-vous mais il est très difficile de trouver une nourrice motorisée sur FAULQUEMONT acceptant, de surcroît, de travailler quelques heures par semaine.

Lors de notre recensement de familles, nous avons trouvé *plusieurs nourrices et plusieurs mamans travaillant à temps partiel qui vont perdre leur emploi suite à votre décision.*

Vous évoquez dans votre lettre que le montant économisé sera affecté à des actions en direction des enfants, à l'entretien des groupes scolaires et à la construction d'un nouveau bâtiment périscolaire : *ce projet ne sera pas finalisé à la prochaine rentrée 2016/2017, sous réserve des subventions demandées accordées. Du fait de sa capacité d'accueil réduite par rapport à votre projet initial, il ne pourra donc pas accueillir tous les enfants.*

Vous choisissez de supprimer une action primordiale en direction des enfants pour proposer des actions différentes.

De plus la cantine scolaire et le périscolaire en fin de journée ont atteint actuellement leur capacité d'accueil maximale et sont saturés donc il ne sera pas possible d'y inscrire nos enfants.

Sans compter que cette situation aura des conséquences financières importantes sur les familles. Enfin si vous deviez *maintenir* cette mesure, des parents risqueraient de devoir scolariser leurs enfants dans des écoles d'autres communes, *ce qui pourrait provoquer la fermeture d'une ou de plusieurs classes.*

Plusieurs solutions pourraient être envisagées pour maintenir un transport scolaire (coût annuel de 55 000 euros) et réduire les dépenses :

- *1 bus unique le matin* (au lieu de 2) semblerait être suffisant pour tous les enfants des écoles du Stade et les écoles du Bas-Steinbesch et Descartes *cela se fait déjà* lorsqu'un bus est en panne ou par temps de neige.
- *2 tarifs différents pour la carte de bus* pourraient être envisagés puisque vous évoquez dans votre courrier que certains enfants prennent le bus et *viennent* d'autres communes : on pourrait imaginer 1 tarif pour les faulquinois et 1 autre tarif pour les enfants d'autres communes comme *cela se fait déjà* pour l'école de musique...
- *Mise à disposition d'un minibus* pour les enfants de FAULQUEMONT ayant un trajet supérieur à 1 km comme *cela se fait déjà* à CHEMERY.

Privilégier les enfants en répartissant ou en réduisant certaines dépenses :

- par exemple on peut lire dans les comptes rendus de conseils municipaux que l'association « *Le singe blanc et cie* » bénéficie d'une subvention substantielle de 15 200 euros, du prêt gratuit des locaux de 650 euros de loyer mensuel soit 7 800 euros sur l'année, de subventions « *déguisées* » (hôtels, restaurants...) alors que les enfants des écoles paient en général 4 euros l'entrée....
- idem pour les *sports de compétition* avec des subventions de 23 250 euros sur l'année ;
- pour la gestion du Centre Social – participation à l'ASBH : 2 *mensualités* de 11 500 euros ont été versées pour le mois de février et mars 2016 (*il en sera ainsi jusqu'à la fin de l'année*) ;
- attribution d'une subvention exceptionnelle aux participants du *défilé de la Saint Nicolas* de 2 600 euros ;

Dans les comptes rendus de conseils municipaux, on s'aperçoit qu'un conseiller vous a fait plusieurs propositions, pourtant sources d'économies :

- « associations bénéficiaires de subventions communales aient en contrepartie l'obligation de participer à des activités communales comme la St Nicolas et le Forum des Associations » ;
- « la baisse des subventions des associations percevant des fonds d'autres organismes » ;
- « la consultation d'autres organismes du type ASBH » ;
- « les associations aux locaux spécifiques doivent participer aux charges et loyers des locaux qu'elles occupent » ;
- « la diminution des indemnités attribuées aux élus » etc. Vous n'avez retenu aucune de ses propositions.

Vous n'avez retenu aucune de ses propositions. C'était pourtant des propositions de bons sens, les efforts ne sont-ils pas à faire pour tous ?

Même si c'est important d'aider des associations qui concernent le bien-être et les loisirs, c'est d'autant plus important d'aider également des familles entières qui sont concernées par la scolarité, le transport dans de bonnes conditions de leurs enfants et leur emploi professionnel...et là ce n'est pas un choix de loisir ou autre !

En termes d'équité, pourquoi seuls les enfants empruntant ces bus scolaires devaient être lourdement pénalisés ?

Dans l'attente d'une réponse rapide à notre demande, nous restons à votre disposition pour un rendez-vous pour échanger de manière constructive sur ce sujet.

Vous pouvez nous contacter au 06.61.10.29.75 (Mme ACREMENT, Mme NAU et Mme WEBER) pour organiser cette rencontre.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Copies transmises pour information à :

M. RICHERT Philippe – Président de la Région, Mme ZANETTI Paola – Députée de MOSELLE, M. MASSON Jean-Louis et M. GROSDIDIER François – Sénateurs de MOSELLE, M. LAVERGNE – Président du DUF et Vice-Président du Conseil Général de MOSELLE, M. BONNET Patrick et M. BOURNINE Hacen – Conseillers Municipaux, l'Inspection de l'Education Nationale (circonscription de SAINT-AVOLD), Républicain Lorrain, Mme JAGER-WEBER – Conseillère Départementale du Canton de FAULQUEMONT.

M. BIANCHIN dit à M. BONNET qu'il a l'esprit tordu.

Il explique que des réunions ont eu lieu. Il y a eu des votes. M. BOURNINE était présent à une des réunions.

M. BONNET lui répond que c'est au conseil municipal de prendre la décision concernant les transports scolaires.

M. BIANCHIN répond qu'une rencontre a eu lieu avec les parents d'élèves en février 2016.

Une autre aura lieu dès que les parents d'élèves auront proposé une date.

Je vous invite à vous rendre sur mon blog : <http://patrickbonnet.org>

Rubrique : Mes actions

Dossier : La suppression du bus scolaire